

5 C.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
10, Rue du Croissant, Paris (2^e)
TÉLÉPHONE : 102-09
PUBLICITÉ : 410, Rue Réaumur — Téléphone : 235-10
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS Paris, Seine et Seine-et-Oise
Un An 18 fr. 24 fr. 31 fr. 31 fr.
Six Mois 9 fr. 12 fr. 16 fr. 16 fr.
Trois Mois 4 fr. 50 5 fr. 25 6 fr. 90
Un Mois 1 fr. 50 2 fr. 75 4 fr. 75
Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les Bureaux de Poste.

5 C.

LE DISCOURS ALLEMAND

Le chancelier a la voix forte et un peu rauque ! Un diplomate faisait très justement remarquer à l'un de nos confrères que si les Français parlent volontiers du bout des lèvres, les Allemands parlent plutôt du gosier. M. Bethmann-Hollweg a prononcé quelques-unes de ses phrases du fond de son gosier, avec un accent d'apreté et de rudesse.

Si nous avions le tort de l'imiter, le dialogue prendrait tout de suite un ton de querelle. Ce serait d'autant plus maladroit qu'à l'examen de près et froidement la harangue du chancelier n'a rien d'un défi ni d'une provocation belliqueuse. Au lendemain de ce discours, la diplomatie allemande va continuer à travailler avec Londres et Paris, pour la paix, exactement comme elle le faisait la veille. Elle va faire pression à Vienne sur son alliée avec autant plus de force et de liberté qu'elle vient de lui donner un gage plus solide.

Cette déclaration, il est facile de deviner comment elle a été obtenue. A-t-on même cherché le mystère ? Un négociateur officieux n'a-t-il pas publié d'avance, dans une interview, la promesse qu'il était venu chercher, et qu'il emportait à Vienne ?

En vérité, l'Autriche n'a rien dissimulé. L'action de l'Allemagne pour le maintien de la paix avait été si ouverte et si pressante qu'on s'en est plaint de Vienne comme d'une sorte d'abandon et presque de désaveu.

L'Autriche a toujours un bon titre qu'elle ne manque pas d'invoquer en pareille circonstance : « N'est-ce pas vous », dit-elle à Berlin, « n'est-ce pas vous qui m'avez montré la route de l'Orient, afin que je ne me souvienne plus de regarder vers le Nord ? »

Il n'était même pas besoin qu'un prince autrichien vint chasser avec l'empereur Guillaume ! Cachés dans la forêt pour saisir leurs propos, nous ne nous sommes rien appris d'étrange ! Certaines notes de la presse officieuse allemande avaient si nettement blâmé la diplomatie austro-hongroise qu'une contre-partie était devenue inévitable.

Evidemment, il y a un danger ! Il y a un danger que les chauvins viennois ne prennent les phrases de M. Bethmann-Hollweg comme un encouragement, et ne se déchaînent, contre la Serbie.

Mais je n'en crois rien ! Pourquoi ? Eh ! parce qu'il peine le discours fini on a fait jouer févèrement le télégraphe pour administrer le calmant et l'antidote ! On a morigéné l'Autriche en disant : « Vous avez maintenant ce que vous vouliez ! Rappelez-vous à quelle condition ! vous avez promis d'être sages ! »

On a calmé Saint-Petersbourg en faisant valoir que cette satisfaction de forme ne pouvait être refusée, qu'elle était malgré sa fièvre apparente, une condition de paix et qu'on en aurait la preuve à bref délai.

On a tranquilisé Londres et l'on a rassuré le quai d'Orsay. Il en est toujours ainsi ! Ces fanfares éclatent bruyantes et sont assistées suivies d'une autre chanson, toute discrète, celle-là, et sur un air plus doux.

Il est vrai qu'il reste un autre péril, non plus à Vienne, mais à Paris. Déjà, dans les journaux d'hier, débordait la joie de nos chauvins, qui soufflaient en riant sur le feu.

Bonne affaire ! « Nous en avons », s'écriait l'un d'eux, « pour trois mois de brouille entre Saint-Petersbourg et Berlin ! Tâchons d'en profiter ! »

C'est charmant ! Si M. Poincaré se mettait à répondre au chancelier allemand, en jurant que la France est prête à marcher, elle aussi, aux côtés de son alliée, l'Europe serait encore une fois divisée en deux groupes de forces hostiles.

Mais cela non plus, je ne le crains pas ; et je n'ai pas si mauvaise opinion du sang-froid et du jugement de M. Poincaré. Il ne saurait manquer d'être extrêmement frappé par d'autres déclarations, aussi importantes que les premières, faites au cours de la même séance par M. de Kiderlen-Wächter.

Les paroles de ce dernier ont complété de la façon la plus heureuse celles du chancelier, et à mon avis, elles les ramènent à leur vraie valeur.

M. de Kiderlen-Wächter, en réponse à notre camarade socialiste Lebedouf, s'est félicité avec empressement des relations actuelles entre Berlin et Londres, et il a formellement déclaré que pendant toute la crise, ces relations de confiance particulière et d'heureuse intimité avaient beaucoup servi à une entente entre toutes les puissances.

Il a exprimé en outre « l'espoir formel de les voir continuer à exercer cette action ».

Voilà la preuve éclatante de ce que je disais tout à l'heure : après comme avant le discours du chancelier, l'Allemagne continuera à travailler pour la paix ; et pour cela, elle comblera son effort avec des puissances étrangères et son système d'alliances.

C'est la preuve, aussi, d'une affirmation que nous avons souvent répétée : l'entente franco-allemande peut subsister et demeurer solide sans avoir une portée dirigée contre l'Allemagne. De bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne sont possibles ; tous les

Anglais sages les désirent, et ils ont saisi en ces derniers temps toutes les occasions de manifester ce désir. On l'a vu, notamment, dans une circonstance récente, à propos d'un discours du nouvel ambassadeur allemand à Londres ! M. de Kiderlen-Wächter vient de donner la réplique à ces Anglais raisonnables.

Félicitons-nous que ce soit un socialiste qui ait provoqué ce langage plus apaisé. Notre courageux ami Lebedouf a bien mérité de l'Internationale en portant à la tribune du Reichstag les avertissements du Parti socialiste.

Prenez garde ! a-t-il crié, prenez garde ! les socialistes combattront la guerre par tous les moyens ! à la violence répondra la violence !

Et quand l'un des nôtres lance à la Chambre un avertissement tout pareil, tournade et Pugini-Costi s'écrient que les socialistes allemands nous donnent l'exemple du patriotisme et brûlent de nous tirer des coups de fusil !

Vous croyez que les paroles de Lebedouf les feront taire ?

Jamais de la vie ! Aux paroles qui les gênent ils sont sourds ! On dirait qu'on leur parle une langue inconnue, quelque chose comme cette langue des Albanais que Gaston Deschamps appelle le Chkipetar ! Le Chkipetar ! s'avourent-ils ! un peu bruyant sans doute ! et dont le nom seul explique tout le tapage qu'on fait dans ces pays-là.

MARCEL SEMBAT.

ET NOUS ?

Le Temps, commentant le discours de M. Bethmann-Hollweg, estime qu'il a interprété dans un sens trop rigoureux, le traité d'alliance qui unit l'Allemagne et l'Autriche. Il reproduit le texte même du traité et il prétend qu'en vertu de ce texte l'Allemagne n'est tenue d'intervenir au profit de l'Autriche que si celle-ci est attaquée par la Russie, ou si elle est attaquée par une autre puissance à laquelle la Russie prête son concours. Et le Temps conclut que l'Autriche n'a aucun droit au secours de l'Allemagne quand c'est l'Autriche qui prend l'initiative de l'agression et qui détermine le conflit. L'Allemagne n'aurait donc aucune obligation envers son alliée, si celle-ci viole les Serbes et amenait par là une intervention russe.

A merveille, et il nous plaît de voir le Temps interpréter les traités d'alliance dans le sens le plus favorable au maintien de la paix. Oui, mais pendant que j'admire son ingéniosité et sa sagesse de commentateur, je me disais : Quel dommage qu'il ne puisse appliquer ces belles facultés d'exégèse au traité d'alliance franco-russe ! Il ne le peut, car tandis que le traité d'alliance austro-allemand est public, le traité franco-russe est secret.

C'est le triomphe de la démocratie.

JEAN JAURÈS.

ÉCHOS

Patriotisme !

M. le comte Bertrand d'Aramon, député réactionnaire du XV^e, vogue en ce moment vers la libre Amérique. Un petit journal de quartier, tout à sa dévotion, nous fait part de cet événement en termes savoureux.

M. le comte avait retenu une cabine sur un paquebot allemand. Mais ayant appris qu'un bateau français devait partir deux jours plus tard, il n'hésita pas à retarder son départ bien qu'il sût, ajoute la note que nous démarquons, que les navires français sont bien moins vite et bien moins confortables...

N'est-ce point là, nous demande-t-on, un trait touchant de patriotisme ?

Heu ! Heu ! Ce n'est pas, en tout cas, de la réclame pour l'article national.

Made in Germany

On sait la campagne persistante que le *Matin* poursuit contre les produits *made in Germany*.

Or, tandis que le grand Français Bunau fait en première page la retape patriotique, l'administrateur Madeline continue à insérer à la sixième page des réclames allemandes.

Après les chiens élevés à Dusseldorf, après les automobiles Benz, voici venir l'Aspirine, spécialité pharmaceutique fabriquée à Elberfeld, par la société Bayer et Cie.

Le *Matin*, il est vrai, attribue l'Aspirine à un pharmacien de Paris, mais il n'ignore pas que cet honorable commerçant est un simple dépositaire.

Seulement, cette heureuse combinaison permet à l'entreprise d'encaisser à la fois la galette des Français de France et celle de l'ennemi héréditaire.

C'est comme ça qu'en fait les bonnes maisons.

LIRE A LA 2^e PAGE

Mont-Oriol

Par GUY DE MAUPASSANT

POUR L'HUMANITÉ A 6 PAGES ET SON IMPRIMERIE

Emprunt Obligataire de 300.000 fr.

EN DOUZE MILLE OBLIGATIONS DE 25 FRANCS

Obligations par Versements partiels

SEPTIEME LISTE

01836 Groupe d'ouvriers nouzonnais, 9 ^e vers. sur 31 oblig.	25
01837 1 ^{er} groupe de la section roubaisienne du P. S., 1 ^{er} vers. sur 1 oblig.	10
01838 Wächter Laborn, à Saint-Quentin, 3 ^e vers. sur 1 oblig.	8
01839 Genc Alexis, à St-Quentin, 4 ^e vers. sur 1 oblig.	8
01840 Groupe de bonnetiers socialistes de Ste-Savine, 9 ^e vers. sur 5 oblig.	50
01841 Groupe de 3 ouvriers conscrits de Nancy, 1 ^{er} vers. sur 3 oblig.	3
01842 Groupe de Sannois du P. S., 2 ^e vers. sur 1 oblig.	8
01843 11 camarades syndiqués du Métro, ateliers de Charonne, 4 ^e vers. S. 11 ou lieu de 10 obl.	1
01844 Bourdaries, à Paris, 5 ^e obl. dernier vers. sur 1 oblig.	5
01845 Pâtier Alphonse, maire à Vivier-au-Court, 3 ^e vers. S. L.	3
01846 Demissy Louis, à Vivier-au-Court, 3 ^e vers. sur 1 oblig.	3
01847 Toitot Léon, à Vivier-au-Court, 3 ^e vers. sur 1 oblig.	5
01848 Un bouvillier tourangeau, 1 ^{er} vers. sur 1 oblig.	1
01849 Toussaint, XIII ^e , Paris, 1 ^{er} vers. sur 1 oblig.	1
01850 Ferange, à St-Denis, 4 ^e et dernier vers. sur 1 oblig.	5
01851 Lemaire Louis, à Paris, 1 ^{er} vers. sur 4 oblig.	4
01852 Amicale des atel. et chantiers de la Loire, Saint-Denis, 1 ^{er} vers. sur 5 oblig.	5
01853 Groupe de 12 coparateurs de Ste-Savine, 11 ^e et dern. vers. sur 19 oblig.	100
01854 Groupe de camarades lithographes et similaires de l'atelier Lapina, à Paris, 2 ^e vers. sur 1 oblig.	14
01855 Dumast Paul, à Clermont (Oise), 1 ^{er} vers. sur 2 obl.	25
01856 Leloup Paul, commis des P.T.T., Nantes, 5 ^e v. s. 1 obl.	2
01857 2 commis des postes Trémaux, 5 ^e vers. sur 2 oblig.	4
01858 Conseil d'administ. de la Bellevilloise, 2 ^e vers. s. 18.	25
01859 Cartayrade, E. V., 2 ^e vers. sur 1 oblig.	10
01860 Section de Malakoff P. S., 2 ^e vers. sur 1 oblig.	10
01861 Groupe de bonnetiers Trémaux, Paris, 1 ^{er} v. s. 1 obl.	1
01862 Lerodde, 1 ^{er} section P. S., 2 ^e vers. sur 1 oblig.	5
01863 Section de Malakoff P. S., 2 ^e vers. sur 1 oblig.	5
01864 Section des Lilas du P. S., 2 ^e et dern. vers. sur 1 oblig.	15
01865 Dufresse Jean, Paris, 1 ^{er} vers. sur 1 oblig.	1
01866 Camarades de la section de Vincennes P. S., 2 ^e vers. sur 15 au lieu de 17 oblig.	1
01867 Quelard, à St-Nazaire, 2 ^e vers. sur 1 oblig.	10
01868 Nédélec Léopold, à St-Nazaire, 2 ^e et dernier vers. sur 1 oblig.	15
01869 Groupe d'ouvriers de la Malouinière, Neuilly-Plaisance et environs, partisans de l'Humanité, 6 ^e vers. sur 38 oblig.	100
01870 Groupe d'employés de la coopérative la Fraternelle de St-Quentin, 6 ^e vers. sur 16 obl.	48
01871 Michant, 3 ^e vers. sur 2 obl.	2
01872 2 ^e vers. sur 2 obl.	2

Total de la 7^e liste..... 23 729
Total des listes précéd. 2129 24738 40
Total à ce jour..... 2152 25467 40

INITIATIVE HEUREUSE

Nous voulons une fois encore signaler une excellente initiative. Samedi dernier, les OUVRIERS DES ATELIERS DU P.-L.-M. se sont réunis et ont formé une Société amicale pour l'acquisition d'obligations de l'Humanité. Dormoy, conseiller municipal et P. Renaudet, pour l'Humanité, assistaient à cette réunion, qui a décidé la souscription immédiate de 87 obligations. Nos amis disent qu'ils monteront à 120.

Ainsi notre deuxième souscription va rencontrer de la part de la classe ouvrière le même bon accueil et la même persévérance active que la première. Merci donc et courage, nous serons vite au but.

PARTI SOCIALISTE (S. F. I. O.)

CONSEIL NATIONAL

Le Manifeste de l'Internationale

La Commission administrative permanente tient à la disposition des Sections et Fédérations le texte du Manifeste de l'Internationale contre la Guerre, imprimé sur feuille volante aux conditions suivantes :
5 fr. 50 le mille franco ;
5 fr. 25 le mille franco par 5.000 exemplaires.

Les Fédérations et Sections auront à cœur de profiter de toutes les circonstances, réunions publiques et privées, comptes rendus de mandats de lettres élus ou de leurs délégués au Congrès de Bâle, pour assurer la plus large diffusion de ce document dont un exemplaire doit être mis dans les mains de chacun des travailleurs de notre pays.

Adressez les commandes à la Librairie du Parti Socialiste, 37, rue Sainte-Croix-de-la-Brettonnerie, Paris.

POUR LES ENFANTS D'USINE

POURQUOI L'INSPECTEUR DU TRAVAIL FUT LAPIDÉ A LAIGNELET

Où des enfants de neuf ans déclarent qu'ils en ont rente et qu'ils sont pères de famille. — L'inspecteur, voilà l'ennemi. — Le scandale du 5 septembre et les conséquences qu'il entraîne.

Il nous reste à expliquer ce que fut exactement la manifestation scandaleuse dirigée le 5 septembre dernier à la verrerie de Laignelet, contre l'inspecteur du travail, manifestation dont les organes de la classe capitaliste ont fait un argument contre nos timides « lois ouvrières ».

Depuis longtemps, la verrerie avait attiré l'attention des inspecteurs. Dès 1899, des condamnations étaient prononcées par le tribunal de Fougères pour emploi d'enfants en sous-âge. Mais les pénalités étaient contre ce crime que les inspecteurs de jeunes enfants dans les accablants travaux de la verrerie, sont si bénignes que les maîtres verriers n'hésitent pas à recidiver. D'année en année des condamnations furent renouvelées pour punir les mêmes délinquants. En 1905 et 1906, le parquet dut intervenir pour faire cesser les brutalités commises sur de malheureux gamins.

Le 4 novembre 1910, M. l'inspecteur divisionnaire Gillet contata la présence dans la halle de garçons de 9 ou 10 ans et parvint à en saisir quelques-uns. A ses questions, les malheureux répondent : « J'ai trente ans. Je suis père de famille ».

Quelques ouvriers se livrèrent à une manifestation hostile. L'inspecteur divisionnaire somma le patron de la faire cesser : elle prend fin instantanément.

Les premières escarmouches

L'inspecteur départemental de Laval, M. Pierre Sauvestre, sans se laisser émouvoir par la résistance qu'il rencontre, s'applique à faire observer dans cet usine la loi sur l'hygiène et la sécurité du travail industriel. Il met en demeure le maître verrier d'installer des lavabos, des vestiaires, des ventilateurs. Il le somme de renoncer à l'emploi d'enfants en sous-âge. Il proteste contre l'économat. Il exige la déclaration des accidents du travail : en cette extraordinaire usine, les déclarations d'accidents ne sont pas faites. En 1908, on en déclara un parce qu'il était mortel.

Les mises en demeure de l'inspecteur restent sans effet. Alors il dresse procès-verbal. C'est la guerre. A son approche, les enfants fuient, les portes de la verrerie ne s'ouvrent qu'après plusieurs sommations, lorsqu'on a dissimulé les petites victimes ; les ouvriers répondent insolamment à ses questions ; des ricaneurs, des menaces s'élevèrent sur le passage du général. Le maître verrier l'avertit charitablement de ne pas s'aventurer seul parmi les ouvriers, « un accident étant si vite arrivé ».

UNE NOUVELLE AFFAIRE FERRER

Pour sauver Zachos

Le citoyen C. Zachos, que le gouvernement grec veut faire condamner à mort, n'est pas un inconnu dans les milieux ouvriers français. Il a été souvent en rapport avec des militants connus. Il ne cessait de se renseigner sur les méthodes d'organisation adoptées par nos groupes d'avant-garde en vue de les appliquer en Grèce.

C'est, donc, contre un camarade tout imbu de idées modernes que le gouvernement grec veut sévir. C'est précisément parce que Zachos professe ces idées qu'on veut le faire disparaître.

Après l'affaire Ferrer, des monstruosités pareilles ne devraient plus être possibles.

Si le gouvernement grec est disposé à imiter celui du sinistre Maura, qu'il se souvienne que depuis l'affaire Ferrer, les conservateurs espagnols n'ont pas pu revenir au pouvoir et que la monarchie alphonstine n'a pas eu une seule minute de repos.

L'affaire du 5 septembre

Alors la guerre s'aggrave. Après chaque des visites de M. Sauvestre, des ouvriers sont renvoyés. « L'inspecteur ne veut pas que j'emploie des enfants. Sans enfants, je n'ai pas besoin de vous. » L'économat, brusquement, refuse ses vivres aux ouvriers entêtés et privés de salaires : c'est une mise au pain sec générale. « L'inspecteur me défend de vendre à crédit. » La colère gronde ; on l'attaque habilement. Des témoins ont déclaré que, le 14 juillet, jour de la fête du patron philanthrope, on prononça, le verre en main, de graves paroles.

— Quand l'inspecteur viendra, il faudra crier sur lui de toutes vos forces ; on vous dira de vous taire, mais vous continuerez de plus belle.

Le 5 septembre, l'inspecteur se présente. La grille est fermée. Il crie, appelle, insiste : le portier va prévenir le contre-maître, puis s'en revient ouvrir. M. Sauvestre pénètre dans le hall : on active en le poussant, la fuite des enfants. Mais il bondit dans un coin obscur et saisit un bambin auquel il arrache d'immédiates aveux : c'est le petit Louis Gilles, âgé de onze ans. Alors, la tempête éclate. Sur un signal, le travail cesse, les verriers mettent canne à bas, la cloche d'alarme retentit et des cris de mort, une rafale de menaces, d'insultes, d'invectives s'élève, gronde et s'amplifie. L'inspecteur, sans abandonner le petit Louis Gilles, se réfugie dans le bureau patronal. Il tente de demander téléphoniquement les secours à Fougères, mais on vain. La troupe furieuse cerne le bureau, les poings sont tendus, on entend :

« A mort ! Entendez-le !
Le Bureau est envahi par les énergumènes. L'altitude courageuse de l'inspecteur leur impose le respect : ils délaissent plusieurs d'entre eux qui déclarent :

— Vous venez trop souvent. Vous nous gênez. Nous voulons travailler avec des enfants, même en sous-âge ; si vous faites

LE PRIX DE LA VIE

LE TRUST DU LAIT

Une surcharge de 57.000 francs par jour.

A combien va s'élever, pour les consommateurs parisiens, la surcharge résultant de l'augmentation de cinq centimes du prix du litre de lait, décrétée au nom du trust par la Société Maggi ?

La consommation journalière de Paris est en moyenne de 1.150.000 litres que se répartissent comme suit les divers fournisseurs :

Les Fermiers Réunis.....	480.000 litres
La Société Maggi.....	360.000
Rodschid.....	130.000
L'Union des Crémiers.....	20.000
Nourrisseurs divers et Coopération, environ.....	160.000

La majoration décidée avant-hier a donc pour effet de surcharger l'ensemble de la population parisienne de 57.500 francs par jour !

L'an dernier, quand le prix du lait fut relevé, on ne manqua pas d'invoquer l'extraordinaire sécheresse, la disette et le prix élevé des fourrages, l'épidémie de fièvre aphteuse, le déficit dans la production laitière. On ne saurait, dans la campagne en cours, expliquer la hausse par aucune de ces causes ; en France, comme dans toute l'Europe d'ailleurs, la récolte fourragère a été abondante ; quant à notre troupeau de vaches laitières, que par de précédentes exportations, il n'a cessé de s'accroître au cours de la dernière période quinquennale, passant de 7.336.214 têtes en 1907 à 7.606.670 en 1911 ; la production laitière, également en progression, s'est élevée, dans le même temps, de 78 à 84 millions de quintaux.

Paysans rançonnés

Il est un moins singulier de voir la Société Maggi donner comme facteur de hausse l'augmentation des charges de la production. Mais depuis quand les grands manitous du trust laitier se sont-ils souciés du prix de revient du lait à la ferme ?

En 1912, comme l'an dernier, ils paient au producteur de 11 à 12 centimes le litre en été, de 13 à 14 en hiver ; est-ce dans ces prix fixés, imposés par le consortium des ramasseurs, prix de misère pour les fermiers et propriétaires, qu'il faut voir le souci de tenir compte des charges de toute nature qui incombent à ces derniers ?

La plaisanterie est un peu lourde.

Deurs frais de transport

Dans la circulaire que nous avons publiée hier, la Société Maggi invoque à l'appui de sa détestable mesure l'augmentation des frais de transport résultant de l'extension du rayon d'approvisionnement.

On pourrait faire observer ici que l'extension du rayon d'approvisionnement est la conséquence d'un accroissement de consommation, donc du chiffre d'affaires et que certains frais généraux restant identiques, il en résulte une diminution du coût effectif d'exploitation de nature à atténuer sérieusement l'augmentation des frais de transport.

Mais il y a mieux. Le réseau de l'Etat qui, depuis plusieurs années, fait bénéficier les expéditions de lait supérieures à 2.500 kil. d'un traitement plus avantageux que celui qui leur est appliqué sur les autres réseaux, a l'an dernier, abaissé son tarif pour les petites expéditions. En ces dernières années, d'autres Compagnies ont également réduit leurs tarifs pour les parcours supérieurs à 120 kilomètres ; en fin, en 1911, la Compagnie d'Orléans faisait homologuer, pour les parcours supérieurs à 250 kilomètres, un tarif abaissant les prix de transport en vigueur : de 15 à 20 % pour les laits provenant du Poitou, du Plateau Central, de 25 % pour ceux du Périgord, de 30 % environ pour ceux recueillis dans la région girondine.

Les trustés sont donc assez mal venus à s'abriter derrière l'augmentation de dépenses que leur créerait l'éloignement des centres de ramassage.

Il nous sera facile d'établir que le prétexte de l'accroissement des charges fiscales n'est pas plus fondé que ceux que nous venons d'examiner.

MAXIME ROLDES.

POURQUOI L'INSPECTEUR DU TRAVAIL

FUT LAPIDÉ A LAIGNELET

établir des lavabos, nous les cassérons, des ventilateurs, nous les casserons, des vestiaires nous les détruirons.

A ce moment, sous les fenêtres du bureau, le tapage fait rage, la cloche sonne ; tambours et clairons retentissent sans couvrir les clameurs menaçantes. Le maître verrier parait pour déclarer à l'inspecteur, devant les délégués, que cinquante ouvriers seront renvoyés dès le lendemain par sa faute et il se retire sur ces mots.

L'inspecteur n'hésite pas à sortir et à s'avancer, parmi les verriers hors d'eux-mêmes. Le calme courage compte toujours les foules ; c'est-à-dire s'écarte devant lui, mais elle se précipite sur ses pas, s'arrêtant quand il se retourne, lui lançant des cailloux, l'insultant, le raillant et l'accompagnant jusqu'à l'entrée de Fougères, au bruit discordant des instruments de musique, en un terrible charivari qui fait fuir les promeneurs.

L'inspection en péril

Pendant ce temps, les ouvriers Fauchey, Dieudonné et Moulin, qui n'avaient point participé à la manifestation, sont roués de coups. Le soir, une beuverie générale célèbre la belle victoire remportée sur l'ennemi qui tentait d'assainir la verrerie et de protéger de petits enfants. Le vin, l'eau-de-vie coulent généreusement et l'on cite un gamin de quatorze ans qui est rentré ivre-mort chez sa mère.

Le parquet de Fougères est saisi de ces faits. Quelle sanction leur donnera-t-il ? La question est grave, car l'institution même de l'inspection du travail est en jeu. Déjà, l'attitude du maître verrier de Laignelet encourage la résistance de certains patrons qui ont laissé entendre que l'exemple de Fougères pourrait n'être pas perdu. Si le tribunal n'affirme pas le droit de l'inspecteur à faire appliquer les lois même quand elles ont pour but de protéger la classe ouvrière, c'en est fait de l'inspection du travail.

Nous n'avons ici aucun animosité contre personne et ne nous réjouissons pas des condamnations, mais il nous faut bien signaler les conséquences qu'entraînerait l'impunité de pareils actes dénotés par « la grande presse ».

L'inspection du travail est assez désarmée déjà, comme nous le ferons voir quelque jour, pour qu'on n'élève pas de nouveaux obstacles sur sa route difficile !

L.-M. BONNEFF.

UNE NOUVELLE AFFAIRE FERRER

Pour sauver Zachos

Le citoyen C. Zachos, que le gouvernement grec veut faire condamner à mort, n'est pas un inconnu dans les milieux ouvriers français. Il a été souvent en rapport avec des militants connus. Il ne cessait de se renseigner sur les méthodes d'organisation adoptées par nos groupes d'avant-garde en vue de les appliquer en Grèce.

C'est, donc, contre un camarade tout imbu de idées modernes que le gouvernement grec veut sévir. C'est précisément parce que Zachos professe ces idées qu'on veut le faire disparaître.

Après l'affaire Ferrer, des monstruosités pareilles ne devraient plus être possibles.

Si le gouvernement grec est disposé à imiter celui du sinistre Maura, qu'il se souvienne que depuis l'affaire Ferrer, les conservateurs espagnols n'ont pas pu revenir au pouvoir et que la monarchie alphonstine n'a pas eu une seule minute de repos.

L'ARMISTICE N'EST PAS ENCORE SIGNÉ

Le bombardement d'Andrinople et de Scutari continue.

L'incertitude ne se dissipe toujours pas. A l'heure où nous écrivons ces lignes, on sait seulement que l'armistice n'a pas encore été signé.

C'est une dépêche Havas de Constantinople, 3 décembre, 6 heures soir, qui l'affirme péremptoirement.

Il est vrai qu'une autre dépêche, également de Constantinople, 3 décembre, mais qui nous arrive via Londres-Berlin, dit que l'armistice serait signé...

Même incertitude en ce qui concerne la marche des négociations.

D'une part, une dépêche particulière du Temps assure, « de source très sérieuse », que les Bulgares ont fait savoir aux plénipotentiaires turcs que les alliés refusaient les conditions de l'armistice, mais qu'ils tâcheraient de les convaincre.

D'autre part, l'envoyé spécial de l'agence Havas télégraphie de Belgrade, 3 décembre :

Au cours de la séance d'hier à Tchataldja, les alliés ont remis à la Turquie leurs propositions définitives, et ont fixé en outre un délai pour l'acceptation.

La réponse de la Turquie est attendue pour la réunion d'aujourd'hui.

Cette dernière dépêche fait plutôt croire que ce sont les alliés qui auraient amené

LA GRECE VEUT CONTINUER LA GUERRE

Athènes, 3 décembre, 12 h. 20. — L'armistice n'a pas été signé hier, parce que, dit-on ici, les plénipotentiaires grecs n'avaient pas reçu les instructions qu'ils avaient demandées. D'une façon générale, les journaux d'Athènes se montrent surpris et visiblement indisposés de la compromission mise à vouloir accepter les propositions turques, si avantageuses pour la Turquie.

Le *Kairi* dit que la Serbie peut arriver